

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44

Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Onzième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2007**  
**Accra (GHANA)**

EX.CL/337(XI) Rev.1

**RAPPORT DU SOUS-COMITE DES CONTRIBUTIONS**  
**(11 juin 2007)**

## RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITE DES CONTRIBUTIONS TENUE LE 11 JUIN 2007

1. La réunion du Sous-Comité des contributions s'est tenue à Addis-Abeba le 11 juin 2007.

### Participation

2. Les membres suivants du Sous-Comité des contributions ont participé à la session :

Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée, Libye, Lesotho, Malawi, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Togo.

### Ouverture de la session

3. Le président du Sous-Comité a souhaité la bienvenue à tous les membres et a souligné à nouveau l'importance de la session. Il a indiqué que l'objectif de cette réunion est d'encourager les états membres à payer leurs contributions. Il a ensuite invité les membres du Sous-Comité à adopter l'ordre du jour.

### Adoption de l'ordre du jour

4. Le Sous-Comité des contributions a adopté l'ordre du jour suivant :

- i) État des contributions des États membres ;
- ii) Requête de la République Démocratique du Congo ;
- iii) Questions diverses : La requête de la République du Cap Vert demandant le rééchelonnement du paiement des arriérés et la levée de la sanction après avoir proposé de payer 265.000 \$EU au titre de ses contributions statutaires pour l'exercice 2006-2007.

### Examen du Rapport sur les contributions

5. Le Chef de la Division de la programmation et du budget a présenté aux membres du Sous-Comité le Rapport sur les contributions daté du 07 juin 2007 comme suit :

- i) Les contributions reçues au 14 juin 2007 s'élevaient à 45 325 032,61 \$EU dont 26.155.071,99 \$EU au titre de l'exercice en cours <sup>1</sup> et 19.140.622,31 \$EU au titre des arriérés de contributions pour les exercices antérieurs et 29.338,31 \$EU comme paiement à l'avance ;
- ii) Le montant total des contributions dues au 14 juin 2007 était de 106.812.035,48 \$EU dont 36 519 206,47 \$US d'arriérés de contributions et 70 293 829,01 \$EU de contributions non recouvrées au titre de l'exercice en cours ;

---

<sup>1</sup> Dans ce rapport il s'agit de l'exercice financier 2007

- iii) Sur l'ensemble des 53 Etats membres, 21 ont accumulé des arriérés d'un an et plus, 25 États membres sont sans arriérés mais n'ont pas encore payé leurs contributions statutaires pour l'exercice en cours et 7 États membres, à savoir : l'Algérie, l'Ethiopie, le Liberia, la Zambie, le Botswana, le Ghana et Burkina Faso sont à jour dans le paiement de leurs contributions, y compris au titre de l'exercice en cours. Le Burkina Faso a payé à l'avance un montant de 29.338,31 \$EU;
- iv) A ce jour, sur les cinq Etats membres, l'Algérie a payé la totalité de sa contribution tandis que l'Afrique du Sud a fait un paiement partiel de 6.179.125 \$EU au titre du budget 2007. Les autres Etats membres ont payé 5.508.711,99 \$EU (23%) sur le montant total de 24.112.226,00 \$EU qui constitue les contributions à payer par les cinq (5) Etats membres pour l'exercice budgétaire de 2007 ;
- v) La commission a également reçu un montant total de 38 475 912 25 \$EU des partenaires au cours de la période considérée, dont 28.638 619 \$EU comme contribution spéciale au Fonds pour la paix et 9 837 293 \$EU pour le financement des divers programmes de la Commission de l'Union africaine tels qu'approuvés par le Conseil pour l'exercice 2007 ;
- vi) A la suite de la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.335(X) d'annuler les arriérés du Libéria jusqu'à l'exercice budgétaire 2003, le Libéria a payé l'intégralité des arriérés au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 ainsi que sa contribution statutaires pour l'exercice en cours, d'un montant de 320.486,00\$EU. Ainsi, le Libéria n'est plus sous sanction.
- vii) Parmi les pays qui sont sous sanction, en excluant le Libéria, la République centrafricaine, la Guinée et la Guinée Bissau ont payé respectivement 1.460.264,00 \$EU, 819.401,00\$EU et 1.230.740 \$EU de leurs arriérés de contribution. Avec ces paiements, ces pays ne sont donc plus sous sanction ;
- viii) La liste des pays qui doivent continuer à faire l'objet de sanctions est indiquée dans le rapport ;
- ix) L'exemption à titre temporaire et exceptionnel des sanctions, qui a été accordée à la Sierra Leone et au Burundi avait été décidée par le Conseil exécutif et devrait être prorogée tant que ces pays respectent l'échéancier des paiements convenu. Le directeur de la division de la programmation et du budget a confirmé que ces Etats membres font leurs paiements selon l'échéancier convenu;

6. A la suite de la présentation par la Commission de l'état des contributions des États membres, le Président du Sous-Comité a invité les membres à s'exprimer sur le rapport.

7. Lors des débats, les Etats membres ont fait les observations suivantes :

- i) Le Sous-Comité a exprimé sa préoccupation concernant les difficultés rencontrées dans la collecte des contributions ;
  - ii) Les États membres se sont félicités de la manière dont le rapport a été rédigé et présenté ;
8. Le Sous-Comité des contributions a ensuite fait les recommandations suivantes :
- i. **La levée des sanctions contre le Burundi et la Sierra Leone est maintenue étant donné que ces pays ont déjà payé respectivement 290.089,72 \$EU et 285 500 \$EU au cours de l'exercice budgétaire 2007, au titre de leurs arriérés de contributions ;**
  - ii. La sanction sera maintenue pour les six (6) États membres ci-après étant donné qu'ils ont accumulé des arriérés de contributions de plus de deux ans :
    - 1. Cap vert
    - 2. République démocratique du Congo
    - 3. Érythrée
    - 4. Mauritanie
    - 5. Sao Tome et Principe
    - 6. Seychelles
  - iii. Le sous-comité a félicité les États membres suivants : la Guinée, la Guinée Bissau et la République centrafricaine pour avoir épongé leurs arriérés de contribution jusqu'à l'exercice 2004 et payé une partie de leur contribution au titre de l'exercice 2005, ce qui fait qu'ils ne sont plus sous sanction.

### **Requête de la République Démocratique du Congo**

9. La République Démocratique du Congo a, par sa lettre Réf. 132.11/A1/055/07 datée du 30 janvier 2007, demandé à la Commission de soumettre sa requête pour une réduction de ses arriérés de contributions compte tenu du fait qu'elle sort d'une situation de conflit et qu'elle offre des locaux pour abriter les bureaux de la Représentation de l'Union africaine à Kinshasa. Les arriérés de contribution de la RDC au 31 décembre 2006 s'élevaient à 11.160.449,87 \$EU. Le représentant de la RDC a été invité à présenter sa requête à la réunion.

10. Après l'intervention du représentant de la RDC, les membres du Sous-comité ont fait observer qu'il faudrait préserver une certaine équité dans l'examen de telles requêtes étant donné que d'autres pays africains connaissent des situations de conflit similaires.

11. Après un échange de vues, le Sous-comité a demandé à la Commission de proposer une formule standard qui pourrait être appliquée aux pays qui émergent d'une situation de conflit conformément à la décision du Conseil exécutif (EX.CL/Dec.335(X) #6.

**La requête de la République du Cap Vert**

12. La représentante de la République du Cap Vert a demandé au Sous-comité de lever les sanctions du fait que son pays va payer 265.000 \$EU et va soumettre un échéancier pour épurer les arriérés de contribution. Elle a également plaidé pour qu'une décision soit cependant prise pour permettre au président de la République du Cap Vert de participer au débat sur le gouvernement de l'Union africaine qui aura lieu au Sommet d'Accra en juillet 2007.

13. Au cours du débat, la représentante de la République du Cap Vert a été invitée à payer immédiatement le montant indiqué et à soumettre en même temps son échéancier de paiement.

14. La séance a été levée à 11.55.



2007

# Rapport du Sous-comite des Contributions (11 Juin 2007)

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3541>

*Downloaded from African Union Common Repository*